



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

*Discours de Christine-Françoise JEANNERET*

**Remise des Prix**

« **PRIX YVELINES ENVIRONNEMENT** »

Le mardi 27 septembre 2022

*Hôtel du Département des Yvelines  
Salon des Aigles*

Madame la Vice-présidente du Département,  
Monsieur le Membre élu à la CCI Versailles-Yvelines,  
Mesdames et Messieurs les lauréats,

C'est avec beaucoup de plaisir que je suis devant vous pour récompenser la 1ère édition du Prix Yvelines Environnement. Ma satisfaction est bien réelle, après avoir surmonté les écueils des divers confinements dus au COVID, de voir émerger ce projet que nous avons en commun chez Yvelines Environnement avec le Département des Yvelines et la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, dont je remercie très chaleureusement les représentants (Madame Nicole BRISTOL, vice-présidente du Département des Yvelines en charge de la Biodiversité au Climat et au Développement durable, représentant Pierre BEDIER, Président du Département, et Monsieur Edmond de La PANOUSE, membre élu, représentant Guillaume CAIROU, Président de la CCIV78). En effet, dès 2020 nous avons en commun ce projet, mais il y a des gestations plus difficiles que d'autres, et **je me félicite que nous soyons parvenus enfin ensemble à atteindre notre objectif.**

Mais de quoi s'agit-il ? Tout simplement, de rapprocher les milieux économiques des préoccupations en lien avec les problématiques environnementales. Cette idée n'est d'ailleurs pas neuve, elle est tout simplement au cœur de la démarche d'YE.

En effet, le prix Yvelines Environnement a pris le relais de l'ancien Prix Entreprises Environnement dont la dernière édition s'était tenue en 2013. Nous reprenons donc cette démarche qui nous permet tous ensemble de récompenser les entreprises qui se sont engagées au cours des deux années écoulées dans une action performante en matière de Développement durable.

Nous le voyons tous, nous le savons tous, nous sommes à un moment particulier de notre histoire : c'est un moment de « bascule » qui nous place collectivement face aux défis qui se dressent devant nous : transition écologique, que la crise énergétique rend encore plus prégnante, crise démographique, crise de la mondialisation.

20, rue Mansart  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 39 54 75 80  
e-mail :  
yvelines.environnement  
@orange.fr

N° Siret : 400 047 882 00016  
Code APE : 9104Z

Dès lors, promouvoir l'esprit de développement durable dans tous les secteurs de la vie, et en particulier le secteur économique doit être considéré comme un facteur de développement économique. Antagoniser les mondes de l'entreprise et de l'environnement, souscrire à la vision politisée et dogmatique de l'écologie qui verrouille l'initiative, faire de la norme punitive le seul rempart contre les excès d'une mondialisation qui depuis longtemps montre ses limites ne sauraient offrir des réponses satisfaisantes et seraient une impasse.

Yvelines Environnement agit depuis longtemps pour réconcilier ces deux mondes et a édicté pour ce faire avec ses partenaires une « Charte impact environnemental ». Cette charte permet d'encadrer notre action en définissant les grandes lignes de partage d'une action économique respectueuse de l'environnement : en imaginant des solutions nouvelles, en les mettant en œuvre, en le faisant savoir, en anticipant à travers des études d'impact, en communiquant sur les dispositions de mise en œuvre de la protection environnementale, et en transmettant aux générations.

Pour concrétiser notre démarche, nous avons créé pour ce prix huit catégories :

- ✓ Prise en compte des impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées ;
- ✓ Innovation d'un nouveau produit ou procédé industriel plus respectueux de l'environnement ;
- ✓ Éco-conception avec la prise en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit ;
- ✓ Consommation responsable : prise en compte des impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat ;
- ✓ Synergie et mutualisation entre plusieurs acteurs économiques afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire ;
- ✓ Prévention, gestion, traitement ou recyclage lié à la protection de l'environnement : déchets, eau, air, économies d'énergie... ;
- ✓ Politique forte de gestion environnementale globale, notamment de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ Pédagogique et sensibilisation pour le développement durable et l'économie circulaire, y compris la préservation de la biodiversité.

Alors loin des grands discours et des prophéties de catastrophes, je suis heureuse de voir que nous sommes ici rassemblés autour de la conviction qu'on peut réconcilier développement économique et environnement. Nous contribuons ainsi tous ensemble, sur le terrain, à un nouvel élan qui passe d'abord par des initiatives bien concrètes visant à mettre l'innovation et l'esprit de responsabilité au cœur de la dynamique économique. On a parlé de modèle économique soutenable, puis de croissance verte, ou d'écologie de progrès... je dirais quant à moi tout simplement : **place à l'action**, et je tiens à féliciter tous les entrepreneurs ici rassemblés pour leur esprit de responsabilité.